



Commune de Saint-Bris-le-Vineux

Note synthétique sur les budgets communaux

- Evolution des ratios de gestion
- Présentation agrégée des comptes 2018
- Capacité d'Autofinancement
- Budget primitif principal 2019
- Budget primitif assainissement 2019

Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2019



NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL LE 4 AVRIL 2019

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la commune de Saint-Bris-le-Vineux, organisée en 9 chapitres, les deux derniers traduisant comptablement les orientations pour les deux budgets : le budget principal et le budget assainissement.

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Saint Bris le Vineux : source INSEE (Les populations légales 2018 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018)

2015	2016	2017	2018
1 118 hab	1 114 hab	1 101 hab	1 083 hab

L'analyse des ratios de Saint Bris le Vineux : (DGF : Dotation Générale de Fonctionnement)

La population DGF de Saint Bris le Vineux (les données DGF 2019 ne sont pas encore connues à la date de rédaction de ce document) :

2015	2016	2017	2018
1 149 hab	1 146 hab	1 133 hab	1 115 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2015	2016	2017	2018
567 €	561 €	637 €	653 €

La moyenne nationale de la strate est de 646€

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2015	2016	2017	2018
649 €	636 €	680 €	689 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses. Toutefois, point de vigilance important, les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

La moyenne nationale dans la strate est de 817 €, nettement plus élevée que les recettes de la commune.

③ Produit des impositions directes / population DGF :

2015	2016	2017	2018
312 €	314 €	341 €	350 €

La raison essentielle de l'augmentation de ce ratio est plus due à la diminution de la DGF qu'à l'augmentation des impôts directs qui sont parmi les plus bas du département. La moyenne nationale dans la strate de 389 € illustre bien la faible pression fiscale de la commune...et une partie de la faiblesse des recettes communales.

⑤ Dépenses d'équipement brut / population DGF :

2015	2016	2017	2018
154 €	158 €	246 €	160 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable. Les grands investissements en 2019 sont : la maîtrise d'œuvre et le début des travaux du Groupe Scolaire, ...



NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL LE 4 AVRIL 2019

⑥ Encours de la dette/population :

2014	2015	2016	2017	2018
378 €	446 €	386 €	513 €	523 €

L'encours de la dette/population de Saint-Bris est inférieur à la moyenne dans la strate nationale est de 556 €,

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2014	2015	2016	2017	2018
98 €	84 €	70 €	61 €	58 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible. Il est à remarquer que la DGF de Saint-Bris est le 1/3 de la moyenne nationale de la strate.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2014	2015	2016	2017	2018
43.30 %	44.52 %	45.38 %	46.34 %	46.00 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. Ce ratio ne doit pas dépasser 55 %. La moyenne nationale dans la strate est de 49,60%.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2014	2015	2016	2017	2018
96 %	95 %	107 %	102 %	103 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions en 2018:

Bâtiment CFA Yonne	100.00 €
CFA Interpro	50.00 €
TOTAL	150.00 €

Le soutien aux associations demeure avec la mise à disposition gratuite des installations, salle des fêtes, photocopie et reprographies et également avec des aides ponctuelles avec mise à disposition de matériel ou d'agents techniques.

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et du budget assainissement au 31 décembre 2018

	Budget principal	Budget assainissement	Consolidation des résultats
Fonctionnement			
Recettes	775 341.04 €	158 084.36 €	933 425.40 €
Dépenses	853 201.59 €	136 579.61 €	989 781.20 €
Résultat de l'exercice	- 77 860.55 €	21 504.75 €	- 56 355.80 €
Résultat antérieur reporté	167 242.32 €	30 078,09 €	197 320.41 €
Résultat de fonctionnement	89 381.77 €	51 582,84 €	140 964.61 €

Investissement			
Recettes	298 676.66 €	108 241.56 €	406 918.22 €
Dépenses	354 898.70 €	137 210.90 €	492 109.60 €
Résultat de l'exercice	- 56 222.04 €	-28 969.34 €	- 85 191.38 €
Résultat antérieur reporté	555 195,90 €	-38 469.79 €	516 726,11 €
Besoin de financement	0.00 €	- 67 439.13 €	
Excédent de financement	498 973,86 €	-	431 534,73 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	24 890.40 €	3 220.37 €	28 110.77 €
Solde définitif au 31/12/2018	474 083,46 €	- 70 659,50 €	403 423,96 €

Budget principal :

Les régularisations de la dotation aux amortissements de 126 055 € a pénalisé le résultat de fonctionnement. Mais c'est une opération d'ordre comptable entre section, puisque cette somme vient en recette des investissements. Cela d'ailleurs ne pénalise pas la capacité d'autofinancement (cf infra)

Le travail important de réfection et sécurisation de la voirie et des chemins a coûté 60 986,32 € en fonctionnement et 67 783,49 € en investissements représentent le premier poste de dépense 2018.

Dépenses et recettes de fonctionnement sont conformes au budget prévisionnel.

Budget assainissement :

Le budget 2018 est pénalisé par la finalisation de la régularisation de TVA. Il faut rappeler que la commune, le 1^{er} février 2002, a choisi volontairement l'option d'assujettir son service assainissement à la TVA. Or, comptablement ce choix n'a pas été suivi d'effet. En 2017 une première régularisation de 42 286 € sur le budget exploitation a été réalisée. En 2018, par décision modificative du budget investissement, le solde de la régularisation de TVA sur les factures d'investissement, 64 452 € a été acté. L'absence d'une bonne gestion du compte TVA au moment du paiement des factures de la station d'épuration a, au total, pénalisé la commune de 106 738 € ! Il est regrettable au demeurant que les autorités de tutelle n'aient pas relevé ce dysfonctionnement plus tôt.

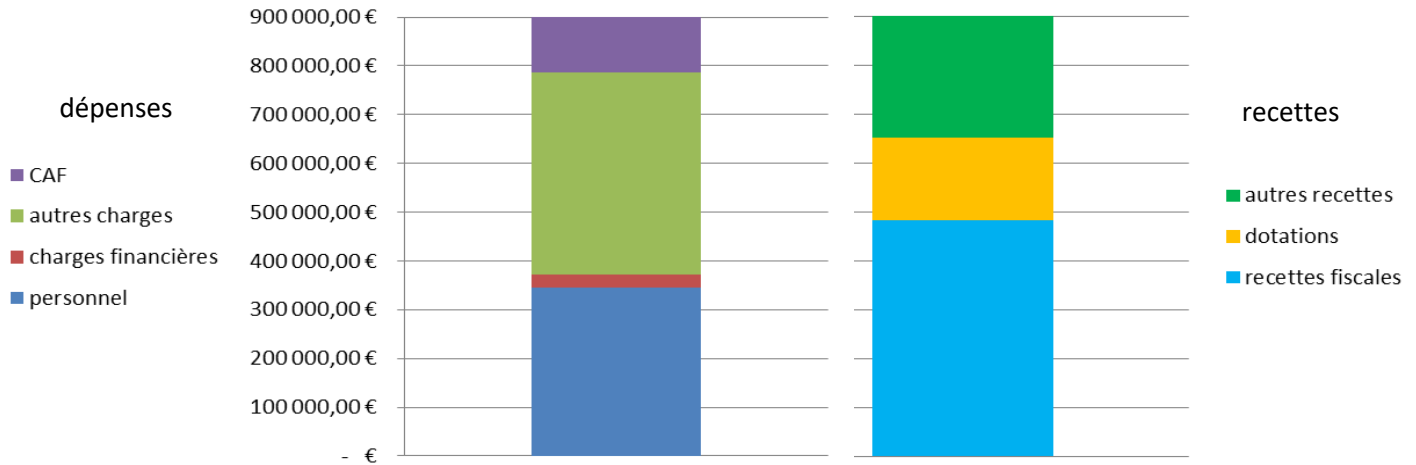
◆ CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement représente la somme dégagée pour permettre de financer les investissements. Elle est le résultat de la différence entre recettes réelles et dépenses réelles hors recettes exceptionnelles et donc opérations entre section.



NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL LE 4 AVRIL 2019

- Budget Commune : CAF : 43 651,93 € (Recettes réelles F° : 764 471,21 €-Dépenses réelles F° : 720 819,29 €)
- Budget Assainissement : CAF : 70 531,52 € (Recettes réelles F° : 137 339.36 €-Dépenses réelles F° : 66 807.84 €)
- **CAF consolidée : 114 183,45 €**



4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne (1 part sociale)

b) ... a garanti un emprunt

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	12 avenue des Brichères – 89000 AUXERRE
-------------------------------	---

c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NÉANT

5/ Liste des délégataires de service public

Néant

6/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : RAS

ACQUISITIONS : RAS



NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL LE 4 AVRIL 2019

7/ BUDGET PRINCIPAL 2019

L'exercice 2018 se termine avec un excédent cumulé (fonctionnement + investissement) de 588 355,63 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Recettes réalisées 2018	BP 2019	% BP 2019 / Reçu 2018
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	49 859.12 €	40 600,00 €	81,43
73	IMPOTS ET TAXES	484 437.57 €	475 034.44 €	98,06
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	167 495.85 €	148 346,23 €	88,56
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 546.72 €	34 000,00 €	93,15
76	PRODUITS FINANCIERS	7.14 €	0 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	8 799.93 €	459,00 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 194.71 €	18 000,00 €	81,10
RECETTES REELLES		769 341.04 €	716 439,67€	93,12
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	6 000.00 €	0	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	167 242.32 €	89 381,77 €	53.44
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		942 585.36 €	805 821,44 €	85,49

Les recettes fiscales sont limitées en augmentation du fait des exonérations dont la commune ne maîtrise pas les données. L'attribution de compensation intercommunal diminue de 8 740 € avec le transfert de la charge de l'établissement du PLU à la communauté.

Concernant les dotations de l'état

La principale, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont le montant a nettement baissé

Année	DGF perçue	Différentiel en €	% de perte	Lois de finance
2009	154 281 €	+ 6 156 €	+ 4 %	
2010	154 549 €	+ 268 €	+ 0.1 %	
2011	125 064 €	- 29 485 €	- 20 %	
2012	125 571 €	+ 507 €	+ 0.4 %	
2013	122 715 €	- 2 856 €	- 3 %	Gel de l'enveloppe de la DGF
2014	113 924 €	- 8 791 €	- 8 %	Gel de l'enveloppe de la DGF Baisse de 1.5 milliards d'€ de l'enveloppe
2015	96 506 €	- 17 418 €	- 16 %	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe
2016	80 011 €	- 16 495 €	- 17 %	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe
2017	68 652 €	-11 359 €	- 15 %	
2018	64 535 €	-4 117€	-6 %	
2019	59 193€	-5 342€		
De 2010 à 2019 soit en 10 ans		- 95 356 €	- 61,70 %	

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de nos logements communaux**. Tous les appartements de la commune sont loués, sauf les logements au-dessus de la mairie non louables pour des raisons de sécurité des écoles et des locaux municipaux.

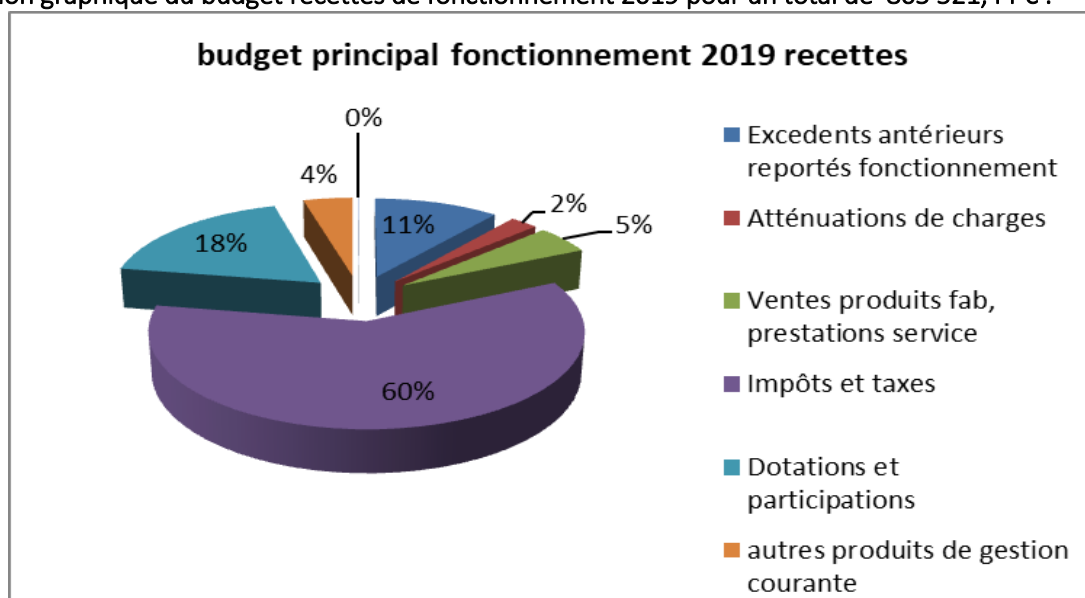
Chapitre 013 = atténuations de charges :

Ce chapitre enregistre :

- les remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année, pour 2018 : congés longue maladie).
- prise en compte une part de la charge du personnel dans le budget assainissement ; il constitue une recette pour le budget communal principal et une charge pour le budget d'exploitation de l'assainissement. Compte tenu du temps de travail consacré à la maintenance de la station d'épuration, le transfert est tout à fait logique.

Chapitre 77: opérations exceptionnelles (vente d'immobilisation par exemple) : pas d'élément significatif prévu

Représentation graphique du budget recettes de fonctionnement 2019 pour un total de 805 521,44 € :



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2018	BP 2019	% BP 2019 / Mandaté 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	293 483.74 €	351 168,66 €	119,66
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	335 145.20 €	344 385,83 €	102,76
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	82 524.29 €	74 400,00 €	90,02
66	CHARGES FINANCIERES	10 192.70 €	8 458,87 €	82,99
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	0.90 €	500,00 €	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 245.00 €	7 700,00 €	106,28
DEPENSES REELLES		728 591.83 €	786 613,26 €	107,96
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	124 609.76 €	12 993,00 €	10,43
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	6 215,08 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		853 201.59 €	805 821,44 €	94,44

Chapitre 011 = charges à caractère général :

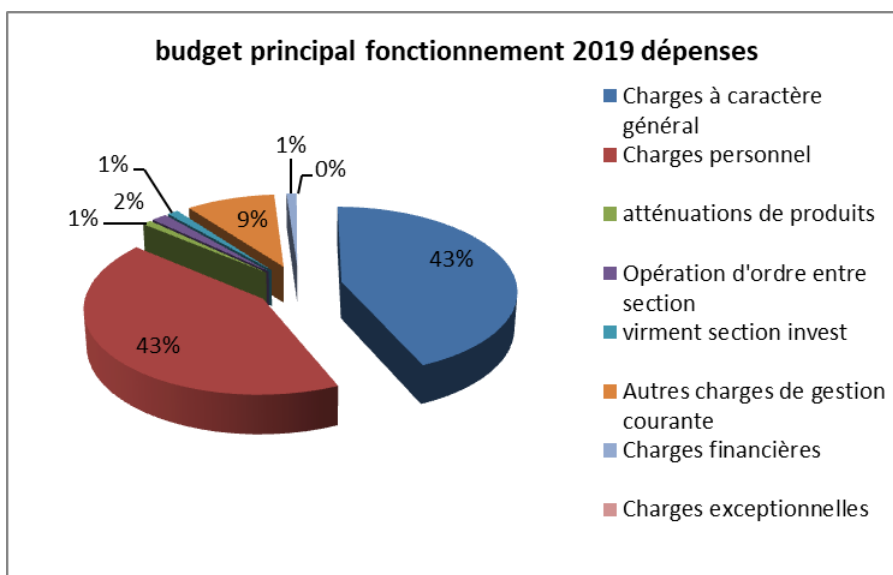
Tout en préservant les dépenses nécessaires à l'entretien (voirie, matériel...), au fonctionnement de l'école bus, cantine, fournitures scolaires...) la recherche d'économie est permanente : la renégociation des contrats d'assurance a permis ainsi de réduire de 4 000 € ce poste. Toutefois la détérioration du toit de la salle des fêtes impose une réparation coûteuse (30 000 €).

Chapitre 012 = charges de personnel : pas de remarque particulière, l'effectif du personnel municipal est constant en 2019 avec l'embauche d'une contractuelle pour suppléer au départ en retraite de 2018 et l'absence pour maladie d'une de nos agents. La fonction de la contractuelle étant pérenne, il conviendra de créer le poste pour une titularisation.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : nous revenons à un coût de contribution au SDIS plus conforme à la taille de notre commune.

Chapitre 66 = Charges financières : avec la fin du remboursement de l'emprunt lié à la réfection de la rue Basse et sans nouvel emprunt en 2018 la charge baisse de 17 % par rapport à 2018.

Représentation graphique des dépenses du budget de fonctionnement 2019 pour un total de 805 821,44 €



L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les investissements prévus en 2019 :

La partie essentielle, pour un montant total de 650 000 € est le démarrage de la construction de la nouvelle école avec les travaux d'études.

Il est également budgété les travaux urgents du programme pluriannuel de l'église avec les escaliers du clocher (30 k€)

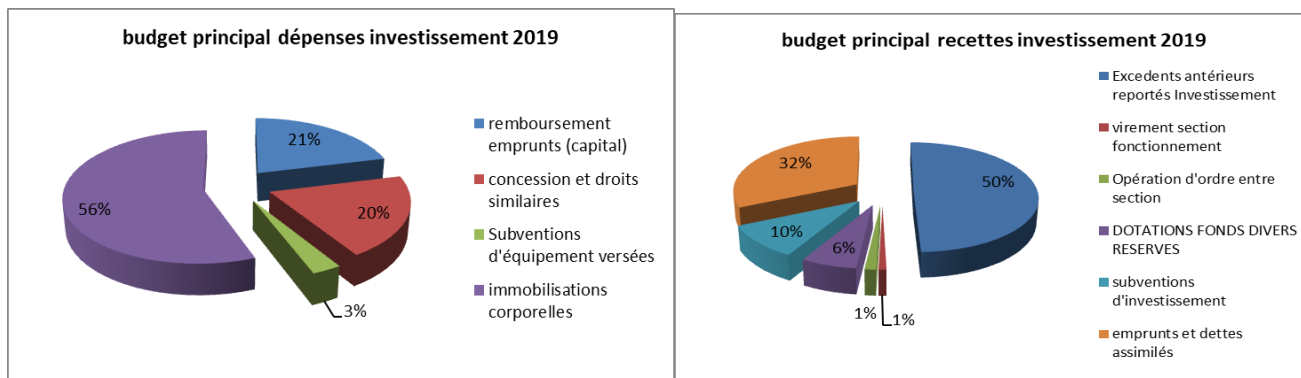
Pour 25 274 €, un certain nombre d'investissements s'imposent avec l'implantation de nouveaux poteaux d'incendie à Champs Galotte, l'acquisition d'un nouveau columbarium, la finalisation de la clôture du plateau sportif, du matériel d'entretien des espaces verts et des nouvelles illuminations de Noël à Bailly.

Il sera affecté 53 000 € à la poursuite du programme pluriannuel de réfection de la voirie.

L'installation de nouvelles entreprises aux Champs Galottes imposent de mettre en place les réseaux correspondants, il est budgété 50 k€ pour ce faire, cette dépense est compensée par les taxes d'aménagement.

Enfin il est envisagé d'acquérir un véhicule léger d'occasion pour permettre à nos pompiers d'apporter un service à la personne efficace.

Avec le remboursement de la dette, le total de budget principal d'investissement 2019 est de 1 007 164,21 € équilibrés par les recettes provenant de la FCTVA, des subventions et du recourt à l'emprunt. Les représentations graphiques suivantes illustrent la répartition entre les chapitres de recettes et de dépenses.





NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL LE 4 AVRIL 2019

8/ BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Les résultats 2018

L'obligation de régulariser le paiement de la TVA sur les factures d'investissement de la station d'épuration de 2011 pour un montant de 64 452,14 € fait que l'année 2018 s'est terminée avec un **déficit cumulé (fonctionnement + investissement) de 15 856,27€ €**

LES RECETTES D'EXPLOITATION

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2018	BP 2019	% BP 2019 / Reçu 2018
70	PRODUITS DES SERVICES	137 339.36 €	137 000,00 €	99,75
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	0.27 €	0,00 €	
RECETTES REELLES		137 339.63 €	137 000,00 €	99,75
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	20 744.73 €	26 806,00 €	129,22
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	30 077.09 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXPLOITATION		188 161.45 €	163 806,00	87,06

Chap 70 : revenu lié à la taxe d'assainissement sur la consommation d'eau pour les foyers branchés sur le réseau collectif et à la contribution supplémentaire des exploitations viticoles

Chap 77 et 042 : Continuation de prise en compte des amortissements de matériels.

LES DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2018	BP 2019	% BP 2019 / Mandaté 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 989.50 €	42 528,79 €	109,08
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 994.66 €	10 000,00 €	100,05
66	CHARGES FINANCIERES	16 623.68 €	15 647,55 €	94,13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200.00 €	0,00 €	
DEPENSES REELLES		66 807.84 €	68 176,34 €	102,05
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	69 771.77 €	76 434,00 €	109,54
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 741.95 €	19 195,66 €	66,79
TOTAL DES DEPENSES d'EXPLOITATION		165 321.56 €	163 806,00 €	99,08

Chap 011 : maintien d'un budget significatif pour maintenir la station en bon état

Chap 012 : comme depuis 2016, le budget « assainissement » portera des frais de personnel (remboursement au budget principal).

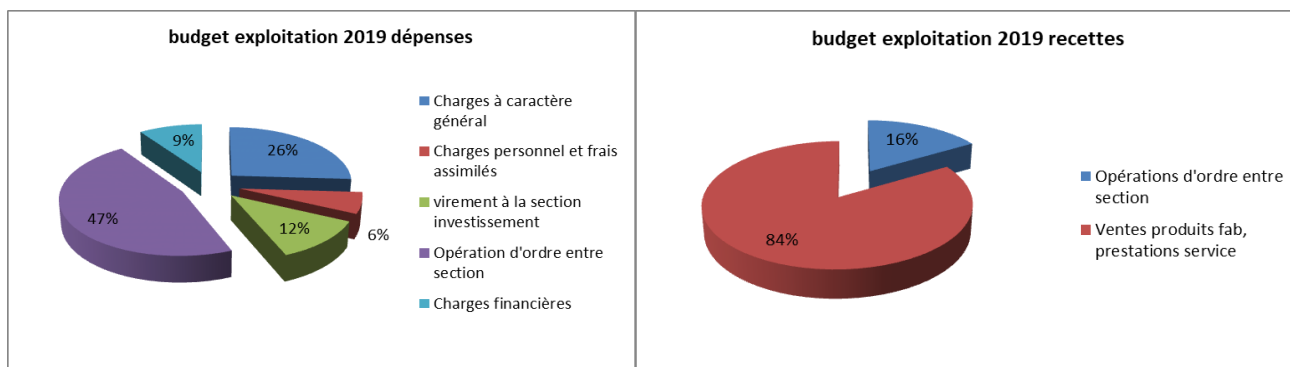
Chap 66 : baisse de de la charge avec la baisse des intérêts.

Chap 042 : régularisation de l'amortissement

Chap 023 : opération d'ordre pour équilibrer le compte investissement et régulariser ainsi le déficit dû à la régularisation du non-paiement de la TVA en 2011.

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL LE 4 AVRIL 2019

Représentation graphique du budget d'exploitation de l'assainissement 2019 pour un total de **163 806 €**



L'INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Les investissements prévus en 2019 :

Outre le remboursement de la dette liée à l'investissement de la station (47 320 € en 2019), l'investissement principal est le lancement du renouvellement du schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de la commune qui tiendra compte de la problématique de l'assainissement du hameau de Bailly et de la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale, budget prévisionnel de 69 745 €. L'étude du schéma directeur d'assainissement est subventionnée à 80% par l'agence de l'eau.

Le remboursement de la TVA non payée en 2011 a généré un report négatif de 67 439,13 € au budget investissement 2019, report qui sera à zéro fin 2019 permettant ainsi de transmettre un budget sain à la CA à qui sera transmise la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Représentation graphique du budget investissement de l'assainissement 2019 pour un total de **202 412,50 €**

